

COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

No de l'établissement :

9830356V

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/09/2013

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 17/09/2013, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. La séance commence à 17 h 35.

Sont absents et excusés :

M. BILLON Bertrand (Professeur) remplacé par M. GRONDIN Christophe (Professeur), Mme BORDI Maréva (représentante du gouvernement DENC), M. MARTINET Samuel (élève 403).

Sont absents et non excusés :

Mme ROSA ASIK Sabrina (Représentant de la Mairie), M. SAROTTE Gilles (Parent élève : Audrey 309), M. VANNIER Emmanuel (Professeur).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Madame Julie MAZEAUD, représentante des personnels enseignants.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Enoncé de la délibération :

Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'Administration

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.



Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil: pj n°1

Le projet d'ordre du jour, incluant un nouveau point 7, est accepté à l'unanimité.

M. le Président précise qu'une question diverse, déposée par les représentants élèves, sera examinée au préalable suite à la nécessité pour un élève de quitter le conseil avant son terme.

ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION ET A L'ACTION EDUCATIVE

Le projet d'ordre du jour en 10 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Complément au projet d'établissement 2013-2015.

Enoncé de la délibération :

Actualisation du projet d'établissement 2013-2014-2015

Remarques et commentaires :

M. le Principal présente le projet d'établissement actualisé, notamment pour ce qui concerne l'année 2014.

Il en rappelle les principaux axes et met particulièrement l'accent sur:

- la mise en réseau des SEGPA ;
- le projet vie scolaire ;

- le dispositif "Classe Défense" qui sera ouvert aux élèves de troisième recrutés sur lettre de motivation. Ce dispositif a intégré la logique des classes PAC, du fait de son implication dans le projet de commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale (1914-2014), projet auquel seront associés d'autres actions dans une dimension transdisciplinaire, notamment avec nos partenaires australiens et néo-zélandais de Melbourne et de Taupo.

M. le Président rappelle que toutes ces actions sont initiées par les personnels et/ou la direction du collège.

Il précise aussi que les budgets prévisionnels, soumis au vote du CA, n'engagent évidemment pas les partenaires, à l'instar de l'APCM.

Concernant un projet d'intégration d'élèves de 401 et 501 (Aide et soutien) dans les ateliers de la SEGPA, M. le Président indique que ce projet doit rejoindre la problématique du décrochage scolaire qui se manifeste de plus en plus tôt et que sa résolution doit passer par la mise en place de dispositifs alternatifs. Ces derniers pourront être développés, soit à l'interne au sein du collège, soit à l'externe, dans le cadre de partenariats avec d'autres établissements.

M. le CPE indique enfin qu'en complément du projet, le Chapitô s'installera possiblement en résidence au collège en 2014, ce qui permettra de valoriser les réalisations des différents ateliers prévus l'année prochaine.



Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 370/2013.

Une représentante des élèves quitte la séance portant le nombre de membres présents à 22.

Point N° 4 - Voyages scolaires

4 - 1 - Modification de la participation des familles Voyage à Taupo 2013

Enoncé de la délibération :

Modification de la participation des familles au voyage de la classe européenne à Taupo (2013), suite au bilan financier positif. Celle-ci passera de 90 000 XPF à 80 000 XPF, soit un remboursement de 10 000 XPF à chaque famille.

Remarques et commentaires :

Ce remboursement prend en compte le fait qu'une somme résultant de ce bilan est conservée pour l'accueil en 2014 des élèves néo-zélandais.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 371/2013.

4 - 2 - Voyage à Melbourne Scoresby 2014 Classe européenne

Enoncé de la délibération :

Projet de voyage de la classe européenne à Melbourne (Australie) en 2014 (document joint).

Remarques et commentaires :

Monsieur le Président précise que les dates exactes de ce voyage seront connues avant la fin de la présente année scolaire et que les familles concernées recevront, pour confirmation de l'inscription de leurs enfants en section européenne Anglais, une fiche d'engagement à ce voyage, laquelle précisera le calendrier de l'échange, le montant de la participation financière demandée aux responsables légaux, de même que l'échéancier de paiement autorisé par l'agent comptable.

Il indique aussi qu'un projet de voyage pour les élèves latinistes à Rome en 2015 est actuellement en cours d'élaboration.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 372/2013.

ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT



Point N° 5 - Autorisation de mise en place du prélèvement automatique pour les frais de demi-pension.

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à proposer aux familles d'élèves demi-pensionnaires le règlement de ces frais par prélèvement automatique.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'Agent comptable indique que ce projet est actuellement en cours de finalisation, consécutivement à des tests réalisés entre le Collège, le SAIE (Vice-Rectorat) et la Direction des Finances Publiques. Cette dernière devra valider la procédure avant qu'elle puisse être appliquée.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 373/2013.

Point N° 6 - Tarification 2014

Enoncé de la délibération :

Tarification 2014 (cf tableau joint)

Remarques et commentaires :

Aucune observation particulière.

Suite à une interrogation de Mme la représentante de la Province Sud, M. le gestionnaire précise que la différence croissante entre le montant des frais de demi-pension et le montant de la bourse et de l'aide de la Province entraîne effectivement de plus en plus de difficultés pour les établissements à compenser cette différence par le fonds social qui a vocation à servir à autre chose. Le "principe" de gratuité pour les élèves boursiers risque de ne pas pouvoir être maintenu à terme.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 374/2013.

Point N° 7 - Plan de financement des dotations aux provisions pour charges.

Adoption du plan de financement des dotations aux provisions pour charges 2013-2017, suivant tableau joint.

Monsieur le gestionnaire précise que la nouvelle instruction comptable M9-6 permet de mettre en place un tel plan afin de ne pas faire supporter sur un seul exercice une charge financière importante concernant l'achat prévisible de certains matériels.

La délibération est adoptée à l'unanimité des 22 membres présents.



AUTRE ACTE RELATIF AU FONCTIONNEMENT: contrats et conventions

Point N° 8 - Contrats et conventions

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ou renouveler:

- la convention de mutualisation pour la gestion des rémunérations des accompagnateurs d'éducation avec le Lycée Petro Attiti ;
- tous les contrats de recrutement en qualité d'accompagnateurs d'éducation ;
- l'adhésion au Greta de Nouvelle-Calédonie.

Remarques et commentaires :

Monsieur le Président indique qu'il ambitionne de présenter au prochain CA une convention avec les ligues calédoniennes de base-ball et de sport de montagne pour la création de classes CHAM (classe à horaires aménagés) en base-ball et en escalade.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 375/2013.

ACTE RELATIF AU DOMAINE BUDGETAIRE

Point N° 9 - Décision budgétaire modificative n°4

Enoncé de la délibération :

Décision budgétaire modificative n°4 suivant développement joint.

Remarques et commentaires :

Monsieur le gestionnaire présente cette DBM qui n'amène aucun commentaire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 376/2013.



Point N° 10 - Questions diverses: seules les questions relevant de la compétence du CA et déposées au bureau 1 (Administration générale) avant le vendredi 06 septembre à 16h, pour une étude préalable, seront présentées et discutées.

Pour information :

La première question diverse, issue des délégués élèves, est examinée entre les points 3 et 4 de l'ordre du jour comme expliqué précédemment.

La proposition faite par les élèves délégués d'organiser une soirée festive en fin d'année (le vendredi 29 novembre 2013, de 18h00 à 22h00) fait l'objet d'un échange très riche entre les membres du CA.

Il est adopté à l'unanimité des 23 membres présents, sous réserve d'un renforcement des clauses de sécurité et d'assurance telles qu'examinées lors du débat.

Les questions diverses posées par les représentants des parents d'élèves sont examinées à l'issue du CA.

1. Il est admis que la liste des fournitures scolaires sera validée en séance, à l'occasion du deuxième CA de l'année, afin de permettre à l'APE de passer commande dans les meilleures conditions. Madame la Présidente de l'APCM précise par ailleurs que les cahiers d'activités, somme toute peu utilisés par les professeurs, ne seront plus intégrés dans cette liste de fournitures proposées aux familles.

2. Il est également admis que la participation financière demandée aux élèves, afin de supporter le coût financier de sorties culturelles et/ou sportives, sera scrupuleusement examinée en amont, avant de faire l'objet d'une sollicitation quelconque en direction du FSE et/ou de l'APCM.

3. Le président du conseil déclare son incompétence sur la question de rendre ou non obligatoire l'adhésion conjointe des familles à l'APCM et à l'assurance scolaire qu'elle propose par ailleurs. Il admet néanmoins l'idée de diffuser, avec la fiche de réinscription scolaire au collège, les documents d'information liés à l'APE.

4. Le Président du CA s'engage enfin à faire en sorte que l'information diffusée en direction des familles gagne en précision et en qualité et prend acte des quelques dysfonctionnements évoqués en séance par les représentants des parents d'élèves.

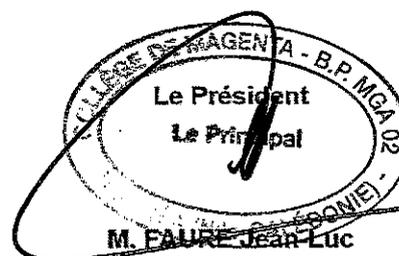
III - Conclusion

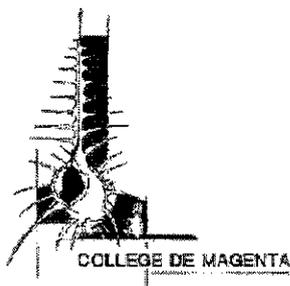
Monsieur le Président remercie les membres de leur attention et clôt la séance.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 50.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Madame Julie MAZEAUD, représentante des personnels enseignants.





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252843
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°370/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 17/09/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 06/09/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 23 - Votes POUR : 23 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Projet d'établissement 2013-2014-2015.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Actualisation du projet d'établissement 2013-2014-2015

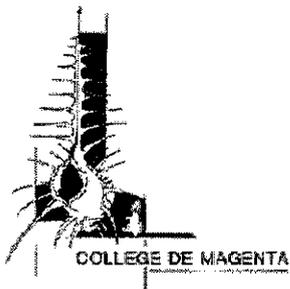
Documents joints en annexe : 1 livret

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 370/2013

Fait à NOUMEA le 17 septembre 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel: (687)252868 Fax: (687)252943
E-mail: agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°371/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 17/09/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 06/09/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 22 - Votes POUR : 22 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Modification de la participation des familles Voyage à Taupo 2013

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

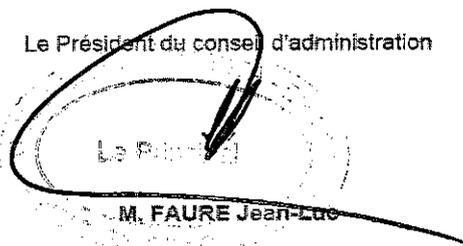
Enoncé de la délibération :

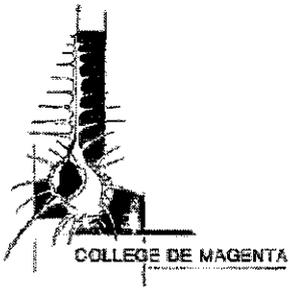
Modification de la participation des familles au voyage 2013 de la classe européenne à Taupo suite au bilan financier positif; celle-ci passera de 90 000 xpf à 80 000 xpf, soit un remboursement de 10 000 xpd à chaque famille.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 371/2013

Fait à NOUMEA le 17 septembre 2013

Le Président du conseil d'administration


Le Président
M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°372/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 17/09/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 06/09/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 22 - Votes POUR : 22 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Voyage à Melbourne Scoresby 2014 Classe européenne

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Projet de voyage de la classe européenne à Melbourne (Australie) en 2014.

Documents joints en annexe : Une délibération

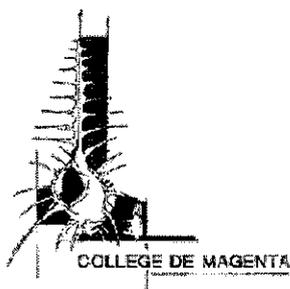
Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 372/2013

Fait à NOUMEA le 17 septembre 2013

Le Président du conseil d'administration



M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rofly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252843
E-mail : agcpt.cdm@ac-noumea.nc

ACTE N°373/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 17/09/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 06/09/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 22 - Votes POUR : 22 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Autorisation de mise en place du prélèvement automatique pour les frais de demi-pension.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

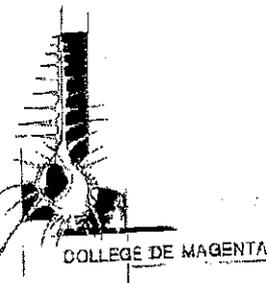
Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement a proposé aux familles d'élèves demi-pensionnaires le règlement de ces frais par prélèvement automatique.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 373/2013

Fait à NOUMEA le 17 septembre 2013

Le Président du conseil d'administration
Le Principal

M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°373/2013 *ky*

Autorité académique : *E. La Y. ...*
M. le ~~Vice-Recteur~~
Directeur général des enseignements
BP G4
98848 NOUMEA CEDEX
Tel 266100 Fax : 273048

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 17/09/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 06/09/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 22 - Votes POUR : 22 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : *PLAN DE FINANCEMENT DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES*

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Énoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le plan de financement des dotations aux provisions pour charges 2013. 2017 suivant le tableau joint.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 373/2013

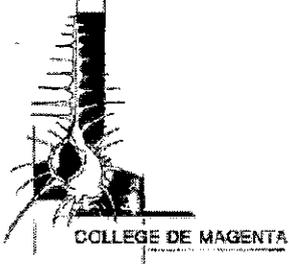
Fait à NOUMEA le 17 septembre 2013

Le Président du conseil d'administration

[Signature]
M. FAURE Jean-Luc

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

[Empty box for stamp]



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°374/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 17/09/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 06/09/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 22 - Votes POUR : 22 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Tarification 2014

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Énoncé de la délibération :

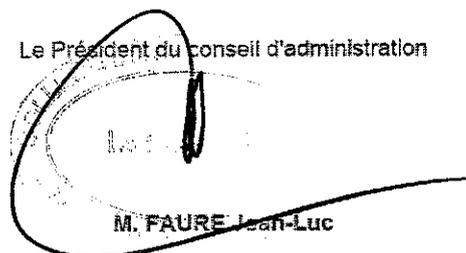
Tarification 2014

Documents joints en annexe : Tableau joint

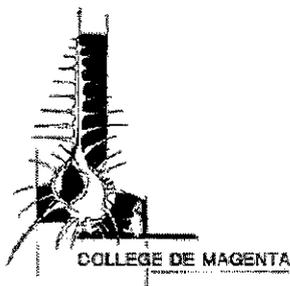
Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 374/2013

Fait à NOUMEA le 18 septembre 2013

Le Président du conseil d'administration



M. FAURE Jean-Luc



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cim@ac-noumea.nc

ACTE N°376/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 17/09/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 06/09/2013. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 22 - Votes POUR : 22 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Décision budgétaire modificative n°4

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

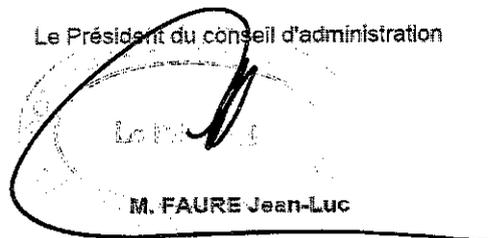
Décision budgétaire modificative n°4 .

Documents joints en annexe : Développement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 376/2013

Fait à NOUMEA le 18 septembre 2013

Le Président du conseil d'administration



M. FAURE Jean-Luc